



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

frais de cure

Question écrite n° 32388

Texte de la question

M. Jean-Paul Bacquet souhaite attirer l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les menaces qui pèsent sur le thermalisme, à la suite de la proposition du directeur de la CNAMTS concernant le déremboursement de la plupart des cures thermales. Le thermalisme fait partie d'une pratique thérapeutique profondément ancrée dans notre culture qui participe à l'amélioration de la santé des individus en s'inscrivant pleinement dans une politique de santé publique. Chaque année c'est environ 600 000 curistes qui bénéficient des ressources thermales de notre pays. Il s'agit, dans la plupart des cas, d'une population âgée présentant des pathologies chroniques et invalidantes. Le thermalisme est une médecine qui a perduré à travers tous les âges de notre civilisation et dont l'efficacité est reconnue tant par les médecins que les curistes eux-mêmes, mais aussi par de nombreuses études scientifiques. Le thermalisme a donc toute sa légitimité dans la politique nationale de santé et participe largement à la réduction des dépenses de santé (moins de consommation médicamenteuse, moins d'absentéisme, moins d'arrêt de travail). Ces résultats ont été exposés par la CNAMTS, elle-même, dans le cadre de l'enquête qu'elle a menée sur le suivi d'une cohorte de 3 000 curistes en 1987. Le thermalisme permet, par sa vocation sociale, l'accès à des soins de qualité et à un meilleur confort de vie pour toute une population, souvent âgée et économiquement défavorisée. Il joue un rôle préventif majeur chez tous les curistes qui en bénéficient. Il est de plus un complément actif et durable aux autres thérapeutiques. Le thermalisme participe de manière très importante à l'aménagement du territoire dans les secteurs ruraux. Son impact est fort dans les communes où il est ancré, et qui vivent bien souvent en mono-activité. En Auvergne, le thermalisme représente près de 10 000 emplois directs et induits et 1 milliard de francs de chiffre d'affaires. Au plan national, c'est 120 000 emplois qui disparaîtraient, avec des mesures d'accompagnement qui coûteraient nettement plus cher à l'Etat que les 0,3 % que représente actuellement le thermalisme dans le budget total des dépenses de santé (600 milliards). Loin de générer des économies à l'assurance maladie, un éventuel déremboursement des cures thermales économiserait au plus 1,4 milliard de francs et coûterait, à court terme, au moins 19,3 milliards de francs si l'on tient compte de la perte des recettes fiscales, des indemnités de chômage et des pertes de cotisations sociales. Compte tenu de sa légitimité médicale, de son poids économique, de son socle culturel et social, le thermalisme doit cesser d'être la cible d'une stratégie d'étouffement progressif qui est aujourd'hui en totale contradiction avec les mesures de soutien à ce secteur d'activité, prises par l'Etat. Il lui demande de bien vouloir prendre en considération tous ces arguments et souhaiterait connaître sa position sur ce dossier, qui concerne un secteur essentiel du développement de la région Auvergne.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Paul Bacquet](#)

Circonscription : Puy-de-Dôme (4^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 32388

Rubrique : Assurance maladie maternité : prestations

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 juillet 1999, page 4074